

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 13 mars 2009

## **N° 034.09 - Débat d'Orientation Budgétaire**

### **REMARQUES LIMINAIRES**

---

Monsieur LOUPIAS rappelle que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire doit précéder le vote du budget ; ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Après avoir évoqué l'incertitude dans laquelle se trouvent les conjonctures mondiale et nationale où la seule chose certaine est la décroissance, M. LOUPIAS fait un état des lieux en trois points des données devant guider l'élaboration du budget.

#### **I – LES RELATIONS ETAT - COLLECTIVITES TERRITORIALES**

La règle régissant l'évolution des dépenses étatiques est bien une diminution des enveloppes allouées à différents secteurs. La concrétisation première est le retrait de l'Etat dans certains services publics qui devront cependant être rendus à la population. Il reviendra aux collectivités locales de les assurer.

La seconde se concrétise par l'évolution de l'enveloppe normée à destination des collectivités qui n'assure pas le maintien des moyens nécessaires. Ainsi pour 2009, les dotations aujourd'hui connues sont en retrait de 26 000 € pour Montreuil Bellay par rapport à 2008. Evolution qui n'est pas ponctuelle, mais qui s'inscrit dans une tendance de fond.

#### **II – LES DEPENSES**

S'il est de coutume d'estimer l'augmentation des dépenses par rapport à l'inflation, il doit en être autrement pour aborder l'évolution des dépenses de fonctionnement d'une collectivité. L'inflation représente l'évolution des prix à la consommation des ménages, or la structure des dépenses de fonctionnement d'une collectivité diffère du panier de la ménagère.

L'indice d'inflation des collectivités est constitué principalement de frais de personnel (39 %) et de frais liés à la construction (12 %), Ainsi en moyenne de 1999 à 2007, l'écart entre les deux indices était de un point. A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2008, l'écart était de 1.3 %.

Dès lors, la construction de la section de fonctionnement du budget 2009 doit s'inscrire sur les mêmes bases que celui de 2008. Son évolution sera principalement dû à :

- l'intégration sur une année complète des frais financiers liés au déménagement de la gendarmerie. Ce transfert déclenchera le remboursement au constructeur de la charge d'emprunt qui sera compensé par le loyer versé par l'Etat. En 2009, l'effort communal à l'activité de ce service dont la charge ne devrait relever que de l'Etat sera de 72 503.48 €
- la montée en puissance de la maison de l'enfance générant un besoin de financement supérieur à celui de 2008 (+ 30 000 € en 2009).
- Le maintien de l'effort vers les associations (500 000 €)

Concernant l'investissement, la priorité sera donnée à :

- l'achèvement des opérations d'aménagement urbain engagées
  - o rue Estienvrin, place G Amy dont les besoins de financement sont estimés à 360 000 € en 2009 – 390 000 € en 2010

- achèvement de l'opération de la maison de l'enfance (70 000 €) et aménagement des abords entre la maison de l'enfance et l'école de la Herse (estimé à 80 000 €)
- l'amélioration des biens existants, leur adaptation aux attentes actuelles :
  - construction de sanitaires extérieur à la Salle Guilbault : estimation 90 000 €
  - arrosage du terrain de football : 38 000 €
- l'entretien d'ampleur des biens existants :
  - réseaux d'éclairage public, voirie....
  - Huisseries de la mairie estimées à 170 000 €

### III – LES RECETTES

Un aperçu des quatre dernières années permet de constater que :

- L'Attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération au titre de la Taxe professionnelle est stable par nature. Elle n'évolue que par l'arrivée à terme d'emprunts transférés qui fait évoluer à la hausse la dotation à concurrence de l'annuité échue.
- Les dotations de l'Etat sont inscrites dans une tendance de fond à la baisse comme évoqué ci-avant
- Le FCTVA devrait approcher les 130 000 €
- L'emprunt : pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, il ne devrait pas être fait recours à l'emprunt
- Les taxes locales :

Les différents documents fournis permettent de visualiser les augmentations de bases, taux et produits depuis 1988. Le décrochement en 1992 de la taxe d'habitation résulte de l'exonération de certaines populations dont le montant a été compensé par une dotation. Les bases connaissent une augmentation importante notamment du foncier bâti en raison de l'implantation d'entreprises dans les zones industrielles.

Il est intéressant de remarquer que les taux actuels sont inférieurs à ceux de 1988. Depuis cette date, ils étaient restés relativement stables jusqu'en 2001, année de création de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, qui a entraîné le transfert vers cette intercommunalité de la taxe professionnelle (recette dynamique la plus importante de la commune). Cette perte de dynamisme a du être compensée par l'augmentation des taux ménages.

Cependant, ces augmentations, rapportées à l'inflation sur une période de 20 ans, montrent que la part communale d'une taxe d'habitation 2008 est inférieure à ce qu'elle devrait être si elle avait évolué au rythme de cette inflation.

A noter que la Loi de Finance 2009 a établi l'augmentation des bases à + 2.5 % pour les propriétés bâties et + 1.5 % pour les propriétés non bâties

Cette analyse conduit à dire que la baisse des dotations d'état devrait être compensée par une augmentation des taux de 1.5 % pour conserver "le pouvoir d'achat" de la ville. Cependant, si les discussions tenues lors de la commission des finances font ressortir la nécessité d'augmenter les impôts pour compenser les pertes de dotations, pour maintenir le dynamisme des recettes, le niveau des services, il apparaît nécessaire de tenir compte de la période actuelle. L'augmentation des taux proposée ne sera donc que de 1 % pour tenir compte des difficultés économiques

En résumé :

- A partir du compte administratif 2008, qui sera présenté officiellement au conseil le 25 mars prochain, 680 000 € pourraient être portés en excédent 2009.
- Pour maintenir les marges de manœuvres, il sera proposé une augmentation des taux d'imposition de 1 %
- Le budget devra poursuivre une maîtrise rigoureuse des dépenses
- Le volume d'investissement ne devra pas générer de recours à l'emprunt

Ces options permettront à la fois :

- ❑ de maintenir et de développer les services aux habitants, d'entretenir le patrimoine et de construire, sans reporter les charges sur les générations futures,
- ❑ de compenser le retrait annoncé de l'Etat sans alourdir exagérément la fiscalité communale pour tenir compte d'une situation économique dégradée

Jean MAINFROY : Les priorités budgétaires rentrent dans un nouveau cycle, celui de préserver le patrimoine, et ce dans un cadre écologique, mais aussi de maintenir les outils de travail des services.

D'autre part, concernant les discussions qui se sont tenues lors de la dernière commission des Finances sur l'augmentation des taux, si la quasi-totalité des membres présents se sont prononcés pour une variation de 1 %, M. MERCIER a fait savoir qu'il souhaitait au mieux ne pas bouger les taux voire les diminuer de façon importante en raison de la qualité du budget.

Jean Claude CHAUVEAU : Le budget comporte une inscription pour la restructuration de l'école de Méron qu'il serait souhaitable d'abonder en 2010 et 2011. En effet, même si le projet est conditionné à la réalisation du lotissement, celui-ci n'est contraint que par une question d'assainissement qui pourrait se résoudre par 1 500 m de tuyau vers la station de Presles.

Paul LOUPIAS : il faut que la commission s'attache à redynamiser ce projet qui passe dans un premier temps par l'acquisition des terrains. Sur la station, une réunion est en cours de montage au niveau de la CASLD.

Claude BOIREAU : L'augmentation des taux de 1 % est nécessaire à plusieurs titres. Elle permet de limiter le recours à l'emprunt, de conserver des réserves dans l'attente de voir l'évolution des choses, de maintenir le niveau des investissements. D'autre part, les différentes exonérations existantes permettent de ne pas faire supporter cet effort aux plus modestes.

Jean Michel BONNIN : Les dotations en baisse ne semblent pas compromettre l'excédent dégagé et donc justifier cette augmentation.

Paul LOUPIAS : Nous sommes dans une continuité où il ne faut pas reporter les difficultés sur les générations futures qui auraient à un moment ou un autre l'obligation d'augmenter massivement la fiscalité.

Jean Michel BONNIN : Il existe une marge. Un trésor de guerre doit s'utiliser en période de crise comme aujourd'hui.

Paul LOUPIAS : Nous ne pouvons laisser croire aux gens que les services n'ont pas de coût.

Jocelyne MARTIN : L'effort demandé est supportable et permet de poursuivre le développement en cours, notamment au regard des financements croisés, qui eux aussi sont sur une tendance négative.

Paul LOUPIAS : Il est vrai qu'il est plutôt difficile de demander une augmentation des taux lorsque le budget est sain, mais cette décision permettra justement de conserver cette bonne santé. D'autre part, n'oublions pas que sur 1800 impositions à la taxe d'habitation un grand nombre d'imposables bénéficie d'abattements.

Le débat d'orientation budgétaire est clos à 20 h 10.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **CONSTATE** que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

La séance est levée à 20 H 10.

Paul LOUPIAS,  
Maire de Montreuil-Bellay